



Choisir l'UNSa, c'est Agir !

30 avril 2019

L'UES* ELARGIE

L'enjeu social



Depuis 2014, et même avant le rachat par Patrick DRAHI avec l'accord de maintien de l'emploi, l'UNSa a été en première ligne pour défendre les intérêts des salariés. Cette défense s'est réalisée au travers des différentes négociations mais aussi dans toutes les instances CE, CCE CHSCT et DP.

A date, **de nombreux accords s'appliquent déjà à tous les salariés** de cette nouvelle UES comme celui de l'intéressement et de la mutuelle.

D'AUTRES ACCORDS RESTENT À HARMONISER

Des négociations sont prévues au lendemain des élections, **rendez-vous est pris avec le directeur des relations sociales afin d'établir un calendrier le 9 mai prochain.**

Pragmatique, l'UNSa demandera à ce que les meilleurs acquis de chaque société de l'UES SFR en terme de temps de travail, de rémunération et de classifications.

Par le travail acquis ces 4 dernières années, l'UNSa est la première organisation syndicale dans l'UES, dans le pôle télécoms et présente dans toutes les sociétés et sur tous les sites.

Nous nous efforçons de comprendre et de faire face aux enjeux à venir et savons prendre nos responsabilités dans la négociation.

L'UNSa est le syndicat des salariés, créé par des salariés de SFR, en toute autonomie et pragmatisme....

L'UNSa fait participer tous ses adhérents avant la signature des accords et mène les négociations avec les remontées du terrain.

Notre objectif est de préserver les acquis sociaux, de les enrichir et d'en obtenir de nouveaux pour l'ensemble des salariés de la nouvelle UES SFR.

Les années à venir sont encore incertaines et fragiles avec le poids de l'endettement qui pèse sur nombre de décisions de nos dirigeants. La filialisation d'activités qui fait rentrer des fonds actionnaires minoritaires et enfin la probable concentration du marché issue de l'arrivée de la 5G qui demandera des investissements en masse.

Vos contacts

Pascale FICHAUT

DSC SFR - 06 22 84 40 65

Hocine HAKKI

DSCA SFR - 06 03 79 70 87

Olivier CHAPEAU

DSCA SFR - 06 28 09 81 78

Brahim BEN MAATOUG

DSCA SFR - 06 18 23 16 80

Stéphanie SAULT

HIVORY (Pylone) - 06 23 93 00 88

Zia GULRAIZ

COMPLETEL- 06 85 94 57 74

Aslam SADAR

SRR - 06 92 85 09 38

Ahamada SIAKA

SMR - 06 39 09 07 95

Abdelkader CHOUKRANE

Coordination Groupe - 06 28 09 89 40

Ludovic RAULT

SFR Business Distribution - 06 28 37 57 99

John HOULIER

SFR FTTH - 06 28 09 77 80

Patrick ALPOIM

DSC SFR Fibre- 06 98 08 38 39



www.unsacom.org

Au moment du rachat de SFR par Numéricable, le nombre de salariés du pôle Telecom était de plus de 16000 salariés.

Durant 4 ans nous avons vécu de nombreuses révolutions d'organisations et surtout un séisme avec le PDV de 2017 qui a vu le départ de 6000 salariés en y ajoutant des démissions

Du fait du nombre important de sociétés existantes au sein du Groupe et du recours à la filialisation d'activités par nos actionnaires, **l'UNSa a appelé dès juillet 2018 à l'élargissement de l'Unité Économique et Sociale de SFR afin de protéger les contrats de travail de tous les salariés du Pôle Télécom et disposer d'un même socle social.**

En mars 2019 un nouvel accord d'UES élargie (unité économique et sociale) a été signé pour répondre à cet objectif d'harmonisation des droits pour le plus grand nombre de salariés.

La nouvelle UES est désormais composée des sociétés :

SOCIETE	Effectif
SFR	6031
SFR Business distribution	695
SFR FIBRE (Ex NC)	325
COMPLETEL	315

SOCIETE	Effectif
SRR	308
SFR FTTH	125
SMR	60
Hivory (pylône)	58

L'ensemble de ces 8 sociétés compte 8000 salariés qui sont présents en Métropole, à la Réunion et à Mayotte. Pour ce qui est de la future représentation de cette nouvelle UES, un accord a été signé pour la mise en place de

7 CSE (Comité social et économique) et 20 instances de RP (Représentants de proximité)

La nouvelle organisation du dialogue social en entreprise suite aux lois MACRON a débuté au sein du Groupe avec les élections chez SFR Distribution (2800 salariés) où l'UNSa est désormais première organisation syndicale avec plus de 47%.

Rôles et missions du CSE :

Les nouvelles attributions des instances CSE remplaceront celles actuellement détenues par les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le CSE sera avant tout informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation (politique sociale), la gestion (politique économique) et la marche générale de l'entreprise (orientations stratégiques).

Le CSE a également pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives, il sera aidé dans ce rôle par des Représentants de Proximité (RP) qui seront élus par les CSE.

La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), issu des CSE, procédera quant à elle à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés et contribuera également à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise.

Le comité social et économique (CSE) s'occupera enfin de la politique des œuvres sociales et culturelles qu'il gère et contrôle au bénéfice de l'ensemble des salariés.

Quelles seront les missions d'un RP (Représentants de Proximité) :

- Remonter toute problématique liée aux relations individuelles de travail des salariés (questions individuelles éventuelles...)
- Remonter toute question relative aux conditions de travail des sites (moyens généraux, lieux de travail, restaurant d'entreprise...)
- Remonter toute question relative à l'hygiène, la santé et la sécurité des salariés
- Effectuer les visites ou inspections des sites concernés ;
- Pouvoir d'exercer le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent et participer aux enquêtes
- Assurer le suivi des accidents du travail et de l'absentéisme sur les sites
- Assurer le suivi de la logistique des déménagements



**DU 11 AU 13 JUIN 2019
VOTEZ POUR LES LISTES
DE L'UNSa DES 7 CSE**

Donnez-nous les moyens
de continuer à défendre
l'intérêt de tous les salariés.